



Transparency International

FLEGT ET EVALUATION DES RISQUES DE CORRUPTION: LE CAS DU CAMEROUN

Yaoundé, Aout 2014

Generalité sur l'APV-FLEGT au Cameroun

- ❑ Le Plan ~~d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)~~ publié en 2003 est la réponse de l'Union Européenne(UE) à l'exploitation illégale des forêts.
- ❑ La mise en œuvre du plan d'action FLEGT passe par des Accords de Partenariats Volontaires (APV-FLEGT) signés entre l'Union Européenne et les pays producteurs de bois destiné aux marchés européens.
- ❑ L'Accord de Partenariat Volontaire (APV)-FLEGT instaure un régime d'autorisation FLEGT comportant le développement d'un système de vérification de la légalité (SVL) et la mise en place d'un système de délivrance des certificats de légalité pour les entreprises et des autorisations FLEGT pour toutes les exportations de bois vers l'UE.
- ❑ L'accord prévoit également un renforcement des mesures de contrôle de la légalité des bois le long de la chaîne d'approvisionnement, afin d'éliminer tout bois d'origine illégale ou douteuse.
- ❑ Le Cameroun et l'Union Européenne ont signé le 06 mai 2010 un APV-FLEGT. Cet accord a été ratifié en 2011 par le gouvernement camerounais à travers la « loi n°2011/014 du 15 juillet 2011 autorisant le président de République à ratifier l'accord de partenariat volontaire entre la République du Cameroun et l'Union européenne.

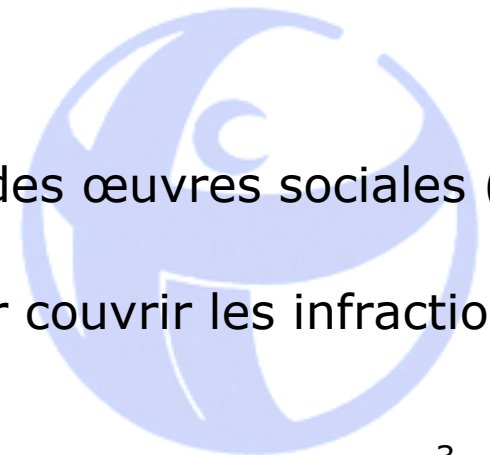
FLEGT et Risques de corruption: cas du Cameroun

- Le fonctionnement efficient de ce dispositif de vérification de la légalité des bois doit faire face à un fléau endémique et systémique au Cameroun, affectant sérieusement le secteur forestier : La corruption.
- Le faible niveau d'intégrité constaté dans le secteur forestier constitue une importante menace à la fiabilité du SVL et à la crédibilité des certificats de légalité et des autorisations FLEGT qui seront émises au Cameroun.
- Les activités choisies pour l'évaluation des risques de corruption dans l'APV-FLEGT sont les suivantes

1- **Délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT**

Menaces de corruption

- Détournement des fonds alloués à la réalisation des œuvres sociales (cahier de charges)
- Pots de vin sont payés aux agents forestiers pour couvrir les infractions posées par les opérateurs économiques



FLEGT et Risques de corruption: cas du Cameroun

Trafic d'influence (commission en charge de la délivrance des certificats)

2- Inventaire et traçabilité des bois

Menace de corruption

- Possibilité de monnayage pour l'introduction des données dans le système de traçabilité par le concessionnaire.
- Paupérisation des fonctionnaires
- Données réelles sont maîtrisées par le concessionnaire seul pouvant entraîner la Validation des données erronées
- Financement des inventaires par les concessionnaires
- Lenteur dans le traitement des dossiers



FLEGT et Risques de corruption: cas du Cameroun

3- Contrôle de la chaîne d'approvisionnement + transactions

Menaces de corruption

- **Matérialisation des limites et Validation** : Non respect du cahier de charge; Minoration des surfaces réelles.
- **Inventaire et validation** : validation des données erronées (Espèces&volumes) ; Faibles capacités des administrations en matière de contrôle.
- **Obtention des documents sécurisés & obtention du certificat annuel de coups et d'exploitation** : Lenteurs et complexité des procédures administratives ; Risque de blanchiment des bois.
- **Vente de coupe**: Non respect du cahier de charge; Exploitation hors limites; Absence de respect des normes d'exploitation.
- **Transport** : postes de contrôle et de pesage.